

## AVIS AU PUBLIC

Projet de démolition de lots de copropriété du centre commercial des Hautes Haies pour permettre son ouverture sur le quartier Rouher

par la commune de Creil

Par arrêté préfectoral du 11 février 2014, sont prescrites, du mercredi 2 avril 2014 au samedi 3 mai 2014 inclus, sur le territoire de la commune de Creil, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet de démolition de lots de copropriété du centre commercial des Hautes Haies pour permettre son ouverture sur le quartier Rouher ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles ainsi que les bâtiments à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

### Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E14000010/80 du 24 janvier 2014 du tribunal administratif d'Amiens, Mme Catherine FLOIRAT, professeur de lettres classiques en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Creil aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 2 avril 2014 de 9 H à 11 H 30
- le jeudi 17 avril 2014 de 14 H 30 à 17 H
- le samedi 3 mai 2014 de 9 H à 11 H 30.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Jacques ALAURENT, ingénieur des arts et manufactures en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

### Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, le dossier soumis à enquêtes sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Creil (le lundi de 13 h 30 à 17 h et du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h) et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Creil, à la sous-préfecture de Senlis et à la préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT